






Communauté de communes du golfe de Saint Tropez

Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports (durée 30 ans) Eléments complémentaires plage de la Nartelle

Avril 2020 – Indice A



DIAGNOSTIC DU LITTORAL DE SAINTE MAXIME PUIS ETUDE ET PRODUCTION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Maîtrise d'œuvre		
Mandataire	Cotraitant	Cotraitant
Bureau d'études ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 ST-LAURENT DU VAR 	TECTONE Lotissement Attaoufik Zénith II. Sidi Maarouf 20001 CASABLANCA - Maroc 	SARL Allain CHAUVET 4 rue Joseph Quaranta 83990 ST-TROPEZ 
Sous-traitants		
Rémy MATTIOLI – Architecte DPLG 2, Place Colbert 83120 SAINTE-MAXIME 	Rémy MATTIOLI Architecte D.P.L.G 2, Place Colbert 83120 Sainte Maxime Tel : 04 94 37 74 26 @ remy.mattioli@orange.fr	SDP Conseils 62 Carraire des Rouguières Basse 13122 VENTABREN 
N° 16/02 – Conc EC Nartelle – Indice A		

Commune de Sainte Maxime

Diagnostic du littoral de Sainte Maxime puis étude et production d'un projet d'aménagement du littoral

1. Contexte.....	3
2. Ponton de débarquement – Surface passerelle.....	3
3. Digue sous-marines – Résumé non technique	4
4. Courrier de demande de concession	4

1. Contexte

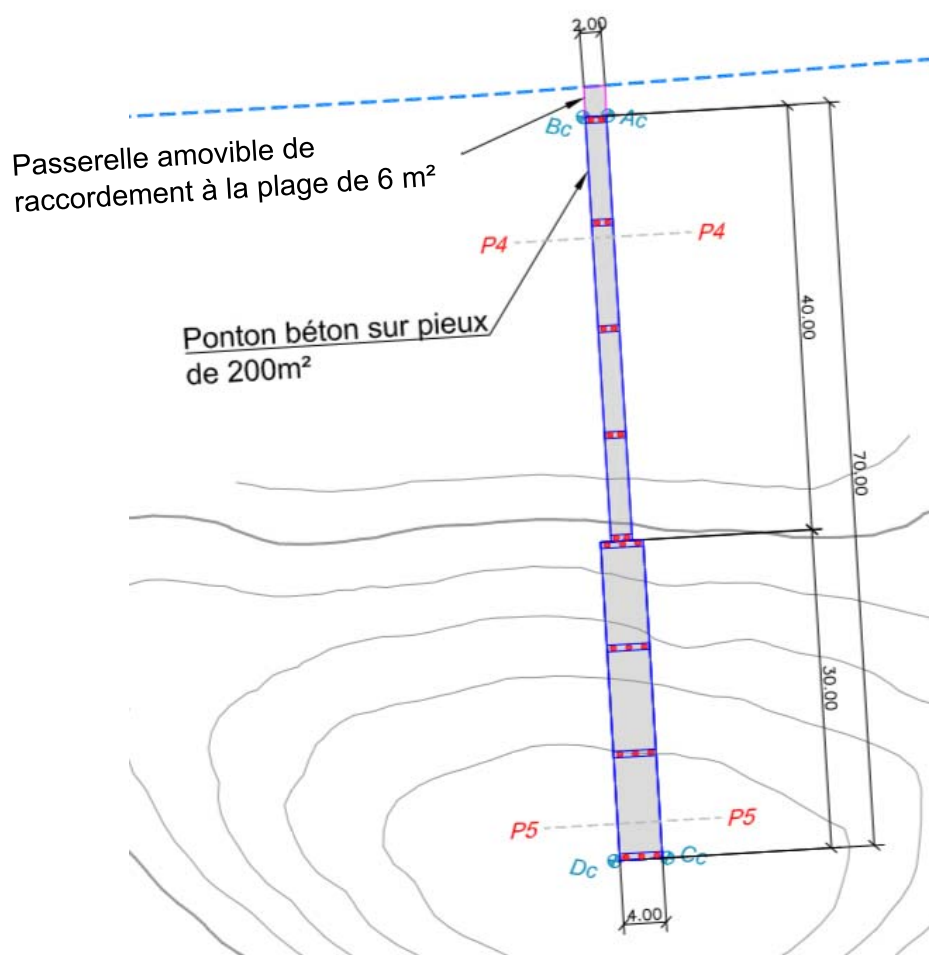
En janvier 2020, la Ville de Sainte Maxime et la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez adressent à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var une demande d'Autorisation Environnementale, une étude d'impact et quatre demandes de concessions d'utilisation du DPM en dehors des ports concernant l'opération d'aménagement du littoral de Sainte Maxime.

Dans le cadre de l'instruction administrative des dossiers de concession, une demande de compléments est transmise en avril 2020.

Les informations complémentaires attendues sont décrites aux paragraphes suivants.

2. Ponton de débarquement – Surface passerelle

La passerelle amovible de raccordement du ponton de débarquement à la plage de la Nartelle, implantée sur le DPM, est d'une surface projetée de 6 m² (2m de large * 3 m de long).



Plage de la Nartelle - Vue en plan du ponton de débarquement

3. Digue sous-marines – Résumé non technique

En **annexe n°1** de la présente note est joint le résumé non technique de la demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports pour les digues sous-marines (indice C), intégrant la dernière version de la vue en plan de la digue de protection nord en géotextile.

4. Courrier de demande de concession

En **annexe n°2** de la présente note est joint le courrier de dépôt des dossiers et de demande d'instruction signé.

Commune de Sainte Maxime

Diagnostic du littoral de Sainte Maxime puis étude et production d'un projet d'aménagement du littoral

Annexe n°1 – Demande de concession Nartelle digues – Résumé non technique
Indice C – Avril 2020

Communauté de communes du golfe de Saint Tropez

**Demande de concession d'utilisation du
domaine public maritime en dehors des
ports (durée 30 ans)**


Résumé non technique

**Ouvrages de protection de la plage de la
Nartelle**

Avril 2020 – Indice C



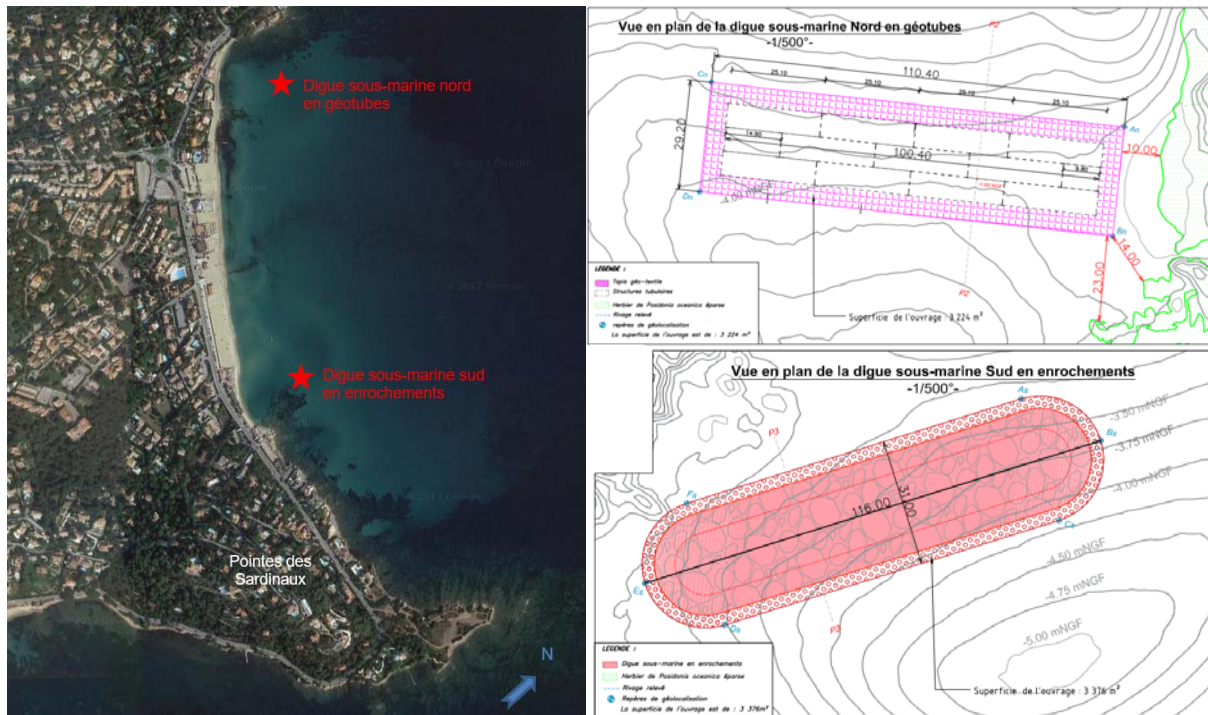
DIAGNOSTIC DU LITTORAL DE SAINTE MAXIME PUIS ETUDE ET PRODUCTION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Maîtrise d'œuvre		
Mandataire	Cotraitant	Cotraitant
Bureau d'études ICTP 254 Corniche Fahnestock 06700 ST-LAURENT DU VAR 	TECTONE Lotissement Attaoufik Zénith II. Sidi Maarouf 20001 CASABLANCA - Maroc 	SARL Allain CHAUVET 4 rue Joseph Quaranta 83990 ST-TROPEZ 
Sous-traitants		
Rémy MATTIOLI – Architecte DPLG 2, Place Colbert 83120 SAINTE-MAXIME 	Rémy MATTIOLI Architecte DPLG 2, Place Colbert 83120 Sainte Maxime tel : 04 94 97 74 20 @ remy.mattioli@orange.fr	SDP Conseils 62 Carraire des Rouguières Basse 13122 VENTABREN 
N° 16/02 – RNT Conc Nartelle Dignes – Indice C		

La présente demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports concerne l'installation de deux digues sous-marines.

Afin de limiter les pertes en sable au nord et au sud de la plage de la Nartelle, des ouvrages spécifiques ont été proposés à la commune de Sainte-Maxime : la mise en place de digues sous-marines, positionnées à une centaine de mètres environ du linéaire de plage, à chacune des deux extrémités.

Il est précisé que la fonction de ces ouvrages est de lutter contre l'érosion et non de protéger les bâtiments privés situés en arrière-plage. Il leur appartiendra donc de se protéger eux même de la houle à l'intérieur de leurs propriétés privées.



Plan de localisation et vue en plan des deux digues sous-marines

Ces ouvrages ont été dimensionnés à partir des conditions météo-océaniques les plus courantes mais également les plus contraignantes et afin de se prémunir d'une houle cinquantennale (période de retour 50 ans).

À la suite de la réalisation des travaux, les phénomènes d'érosion au sud et au nord de la plage de la Nartelle devraient être réduits, permettant de retrouver et de sauvegarder cette plage essentielle pour la commune.

La Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez souhaiterait être en mesure de débiter les travaux à l'automne 2020. La mise en œuvre de ce projet qui a été étudié de manière globale sur l'ensemble du littoral maximois devrait s'étaler sur une dizaine d'années selon le montant des subventions obtenues.

Commune de Sainte Maxime

Diagnostic du littoral de Sainte Maxime puis étude et production d'un projet d'aménagement du littoral

Annexe n°2 – Courrier de dépôts des dossiers et demande d'instruction signé –
Janvier 2020



Ville de
Sainte-Maxime



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Sainte Maxime, le 17 JAN. 2020

à

M. le Préfet du Var
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer du Var
Service bureau littoral Est
36 bis avenue du Général Leclerc
83990 SAINT-TROPEZ

Direction du Développement Durable

Réf. : JL/PYT/DB/CD/CR/PO-2020 - 400

Affaire suivie par Christian DEBIEUVRE

Tel. : 04 94 79 42 95

[Développement-durable@ste-maxime.fr](mailto:Developpement-durable@ste-maxime.fr)

A l'attention du Service Mer et littoral

Monsieur Samuel DIJOUX - Chef du bureau Environnement Marin

Objet : Dépôt d'un dossier d'Autorisation Environnementale Unique pour instruction

Projet : Diagnostic du littoral de Sainte-Maxime puis étude et production d'un projet d'aménagement du littoral

Affaire suivie par :

- Maîtres d'Ouvrage : Ville de Sainte-Maxime et Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Christian DEBIEUVRE - Directeur Développement Durable
Tél. +33 (0)4 94 56 77 86 / @mail : cdebieuvre@ste-maxime.fr
- Maître d'œuvre : ICTP - Sandy LE GOUEE
Tél. +33(0)492128123 / Fax. +33(0)492279778 / @mail : s.legouee@ictp.fr

Monsieur le Préfet,

Une étude relative à l'évolution du trait de côte, montre qu'entre 1889 et 2004, en dehors de la plage du Centre-Ville qui ne cesse de s'agrandir, la plupart des plages de la commune de Sainte-Maxime subissent une forte érosion.

Depuis les années 80, l'Etat et la commune ont réalisé plusieurs ouvrages de protection contre ce phénomène sur la plage de la Croisette. Enfin, en 2006, elle a équipé la plage de la Garonnette du système « Ecoplage ».

Près de quinze ans après la mise en place du dernier système de protection et face à une érosion des plages préoccupante, la commune de Sainte-Maxime a fait réaliser un diagnostic de son littoral.

L'objectif de l'opération était de faire le bilan des ouvrages exécutés et d'étudier les possibilités d'améliorer ou de compléter ces dispositifs de protection contre l'érosion afin de préserver les plages de notre station balnéaire et les activités économiques qui en découlent.

Pour cela, la commune de Sainte-Maxime a lancé un marché de maîtrise d'œuvre comprenant d'une part la réalisation du diagnostic du littoral puis d'autre part un projet d'aménagement. Ce dernier devrait permettre à la fois de lutter contre l'érosion, d'améliorer la qualité paysagère et architecturale des sites, de développer les

transports en commun maritime, tout en veillant au respect des aspects socio-économiques et environnementaux.

Après plus de 3 ans d'études et de concertation avec les usagers, les administrations, les financiers etc, les principales composantes du projet de protection et d'aménagement du littoral sont les suivantes :

Secteur Croisette

Les enjeux à prendre en compte sur ce secteur sont multiples :

- Sauver la plage et l'économie qui en découle pour notre station balnéaire. En effet, la largeur de cette dernière est devenue si faible qu'elle est maintenant soumise à l'effet de réflexion de la houle, laquelle heurte les enrochements qui soutiennent la route ;
- Protéger la route départementale, principale voie d'accès au Golfe de Saint-Tropez, dont le perré est déjà très endommagé...

Pour cela, des actions spécifiques sont prévues telles que la mise en place de digues sous-marines positionnées à une centaine de mètres environ de la plage de la Croisette et la réhabilitation des ouvrages existants.

Secteur Sortie de ville

Les enjeux les plus importants pour le Secteur Sortie de ville sont la sauvegarde de la plage du Saint-Hilaire et la protection du mur de soutènement de la route départementale.

Des études spécifiques ont été menées pour déterminer la possibilité de supprimer l'épi existant. Il résulte de ces études que la suppression de cet ouvrage aurait pour conséquence :

- La disparition de la plage dont le sable serait emmené par la mer sur les posidonies avoisinantes,
- La fragilisation du mur de soutènement de la route départementale très exposé aux houles.

Il est donc prévu de conserver et de réhabiliter cet ouvrage. Parallèlement, le propriétaire privé qui occupe le haut de plage devra démolir son bâtiment et remettre les lieux en leur état naturel.

Secteur Nartelle

Une rampe publique de mise à l'eau, destinée aux petites embarcations, se situe entre la Pointe des Sardinaux et le sud du secteur de la Nartelle.

Le projet prévoit sa réhabilitation et sa mise aux normes, notamment en s'assurant que sa pente maximale respecte la norme de 15 %.

Plage de la Nartelle

Cette plage est la plus grande et la plus prisée de la commune. Les extrémités nord et sud subissent une érosion importante.

Les enjeux sont environnementaux, économiques, touristiques et sociaux.

Le projet de confortement de ce linéaire de plage sableuse comprend les aménagements suivants :

- Réalisation d'une digue sous-marine en enrochements de longueur 100 ml en zone sud ;
- Rechargement de la plage en zone sud ;
- Réalisation d'une digue sous-marine en géotextile de longueur 100 ml en zone nord ;
- Rechargement de la plage en zone nord.

En parallèle le projet prévoit les travaux suivants :

- Réhabilitation d'un ponton maçonné situé au nord de la plage,
- Aménagement d'un appontement léger dans le prolongement de l'ouvrage ci-dessus,
- Construction d'un nouvel appontement de débarquement pour navettes maritimes au centre de la plage.

Plage de la Garonnette

Le système écoplage installé il y a une quinzaine d'années a permis de limiter l'érosion de la plage. Cependant, il est endommagé et le concepteur n'a pas prévu à l'époque de regard permettant de faire une visite par caméra. Le projet prévoit la réhabilitation du système Ecoplage, et la création d'un regard d'accès à la conduite.

En parallèle, afin de proposer de nouvelles activités nautiques et un accès facilité pour les services de sécurité, le projet prévoit également la création d'un ponton sur pieux démontable.

1. La procédure administrative relative à ce projet

Le projet d'aménagement du littoral de Sainte-Maxime est soumis à la réglementation suivante :

- Une Demande d'Autorisation Environnementale,
- Une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000,
- Une demande d'examen au cas par cas préalable à l'étude d'impact par plage (Transmis à la DREAL en mai 2017).

À la suite de l'envoi de six demandes d'examen au cas par cas à la DREAL PACA, cette dernière, compte tenu des sites d'implantation et des enjeux, a demandé à la commune de Sainte-Maxime de fournir une étude d'impact ou évaluation environnementale pour chacun des six sites d'intervention :

- Arrêté n° AE-F09317P0159 du 06/07/2017 (aménagements plage de la Croisette),
- Arrêté n° AE-F09317P0174 du 06/07/2017 (aménagements plage de la Garonnette),
- Arrêté n° AE-F09317P0175 du 06/07/2017 (réhabilitation ponton de Guerrevieille),
- Arrêté n° AE-F09317P0176 du 06/07/2017 (aménagements plage de la Nartelle),
- Arrêté n° AE-F09317P0177 du 06/07/2017 (réhabilitation ponton du Saint-Hilaire),
- Arrêté n° AE-F09317P0181 du 06/07/2017 (reprise et mise aux normes rampe de mise à l'eau de la Nartelle).

Toutes les pièces à fournir ont été regroupées dans un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU), conforme à la réglementation en vigueur à ce jour.

Les ouvrages suivants à réaliser sur le domaine public maritime doivent également faire l'objet de demandes de concession en dehors des ports :

- Dignes sous-marines et épis de la plage de la Croisette,
- Dignes sous-marines de la plage de la Nartelle,
- Ponton de débarquement sur pieux de la plage de la Nartelle,
- Aménagement pour accéder et protéger le système Ecoplage de la plage de la Garonnette.

2. Documents joints à ce courrier


Les pièces réglementaires suivantes sont jointes au présent courrier en vue de leur instruction dans le cadre de la procédure d'autorisation de travaux d'exploitation et d'entretien des ouvrages :

- 4 exemplaires de la Demande d'Autorisation Environnementale accompagnés des résumés non techniques et des Cerfas signés.
- 4 exemplaires de l'Etude d'Impact Environnementale accompagnés des résumés non techniques.
- 4 exemplaires de demandes de concessions en dehors des ports accompagnés des résumés non techniques pour :
 - La plage de la Croisette
 - La plage de la Nartelle digue sous-marine
 - La plage de la Nartelle Ponton
 - La plage de la Garonnette

Par conséquent, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et la commune de Sainte-Maxime ont le plaisir de vous remettre les dossiers réglementaires cités ci-dessus.

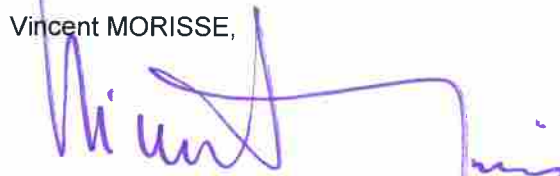
Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Patrick VASSAL,



Premier adjoint au Maire,
Délégué à la Famille et aux Solidarités
Vice-Président du Centre Communale d'Action Sociale

Vincent MORISSE,



Maire de Sainte-Maxime,
Président de la Communauté de communes
du Golfe de Saint-Tropez,
Conseiller Régional Provence Alpes
Côte d'Azur